



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DU NORD

Service Urbanisme et Connaissance  
des Territoires  
Atelier Stratégies Territoriales

Réf : SUCT/AST/CDCEA

Tél : 03 28 03 86 11

Fax : 03 28 03 85 92

Courriel : ddtm-suct@nord.gouv.fr

Lille, le **18 JUIN 2012**

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

REUNION du 7 juin 2012

#### PROCES-VERBAL

Le 7 juin 2012, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) s'est réunie à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, à Lille, 62 boulevard de Belfort, sous la présidence de M. Pierrick HUET, Directeur Adjoint, représentant M. Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, empêché, conformément à l'arrêté Préfectoral du 19 mai 2011.

Ont assisté à cette réunion :

#### Membres :

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

#### Membres suppléants :

- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

#### Invités :

- M. Alain AMAS, Chambre d'Agriculture
- Mme Anne-Catherine VANDERCRUYSSSEN, SAFER

#### Rapporteurs DDTM :

- M. Emmanuel BLANDIN
- M. Pierre COPPIN
- Mme Valérie WULLUS

#### Absents excusés :

- M. Alain VAILLANT, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement (donne pouvoir à M. Buriez)

- M. Hubert VANDERBEKEN , représentant FDSEA

Absents non excusés :

- Mme Désirée DUHEM, Maire de Hantay, représentante de l'Association des Maires du Nord
- M. Jean-Marie ALLAIN, Maire de Marpent, membre du Syndicat Mixte du SCOT de Sambre Avesnois
- M. Alfred BOULAIN, Maire d'Erchin, représentant de l'Association des Maires du Nord

Après avoir vérifié que le quorum était atteint (10 membres présents + 1 pouvoir), Monsieur le Président remercie les membres de leur présence et aborde l'ordre du jour :

- PV de la commission du 22 avril 2012
- Examen des permis de construire : projet de doctrine
- projet de PLU : Louvignies-Quesnoy
- projets de carte communale de St Aubin, Clary, Caullery

**I Adoption du PV du 22 avril 2012**

**Le PV est adopté.**

**II PROJET de « Doctrine de la CDCEA du Nord en matière d'urbanisme opérationnel : instruction des autorisations nécessaires aux projets concrets d'aménagement »**

Nicolas Cambronne fait une rapide présentation de la doctrine ADS sur la construction en zone agricole.

**Remarques :**

M. Huet déclare que la doctrine ADS de construction en zone agricole est un document interne, destiné à l'instruction des dossiers. Il précise que l'instruction est conduite avec toute la compétence des services. L'éclairage sur les dossiers examinés est réalisée en particulier avec une fiche de renseignements sur les activités agricoles de l'exploitation : ces renseignements sont une demande et non une obligation, simplement destinée à un éclairage suffisant pour statuer sur les dossiers.

M. Anceau demande confirmation que concernant les gîtes ruraux, la doctrine CDCEA concernera les constructions et non les transformations. Effectivement, c'est bien l'objectif de cette doctrine.

Valérie Wullus présente le projet de « Doctrine de la CDCEA du Nord en matière d'urbanisme opérationnel : instruction des autorisations nécessaires aux projets concrets d'aménagement », dont l'objectif est d'alléger l'examen des permis de construire dans le cadre de la CDCEA, en proposant une validation préalable pour les dossiers jugés « sans enjeu » : voir document annexé.

**Remarques :**

M. Levecq : concernant les distances entre bâtiments, critère pour définir l'examen en CDCEA, il propose de prendre en compte une impression de compacité pour former une seule entité.

M. Top ajoute que des exploitations sont parfois situées au cœur des villages et qu'il ne s'agit pas pour celles-là d'entraver leur développement.

M. Huet reprend la notion de continuité : les bâtiments formant un seul bloc, sans rupture, pourront faire l'objet d'une validation tacite. Il annonce clairement qu'il sera rendu compte en commission des validations tacites prononcées. On aura un gain de temps en commission, permettant de développer davantage les autres volets de l'ordre du jour des commissions.

M. Descamps interpelle à propos du cas d'un refus de PC pour un hangar de 250 m<sup>2</sup> jugé trop grand.

M.Huet répond que la commission émet un avis. Il rappelle que dès que le dossier génère un questionnement, il fera l'objet d'un examen en CDCEA.  
M.Coppin : Le maire reste l'autorité compétente dans la délivrance des permis de construire.  
M.Huet rappelle son souhait de faire disparaître le terme « logement de fonction » de la doctrine au profit du terme « habitation ».

Le projet de doctrine d'instruction des permis de construire dans le cadre de la CDCEA -**Doctrine de la CDCEA du Nord en matière d'urbanisme opérationnel : instruction des autorisations nécessaires aux projets concrets d'aménagement** -, est approuvé par l'ensemble des membres présents.  
Le document est approuvé.

### **III PROJET DE PLU de Louvignies-Queuoy**

Présentation du dossier par Valérie Wullus ,

#### **Le projet de PLU définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :**

Objectif : augmentation de 6% de la population par rapport à 2010

La commune a donc besoin, au regard du desserrement des ménages, de l'évolution démographique de construire 53 à 69 logements. Bien que les dents creuses soient localisées, aucune étude précise ne permet de connaître le potentiel de ces dents creuses.

Consommation globale du projet 5,28 ha :

- ouverture de zones 1 AU et 1AUi de 3,69 ha (2,69 en 1AU et 0,8 en 1AUi)
- dents creuses repérées et utilisées pour 1,59 ha

Consommation de **3,69 ha** :

- 0,8 ha : Maïs grain et ensilage
- 2,69 ha : prairies permanentes

#### **Avis de la CDCEA :**

**La commune a un choix d'urbanisation dans la continuité du tissu bâti existant. Cependant, le projet est fortement consommateur d'espace agricole : près de 4 ha. L'inventaire des dents creuses réalisé ne révèle pas clairement les potentialités de construction de logements.**

**La consommation d'espace concerne en particulier des prairies : rien n'est mentionné à propos de leur rôle dans le fonctionnement de l'exploitation. Aucune analyse de l'impact de cette consommation sur le fonctionnement des exploitations n'est réalisée dans le document. Le document ne présente pas l'emplacement des sièges (seules les exploitations ICPE figurent dans le document) ni les bâtiments d'élevage.**

**Le document parle de possibilités d'échanges de parcelles pour compenser la consommation d'espaces agricoles, mais aucun élément précis n'est fourni à ce sujet. Les calculs liés à l'évolution démographique visée aboutissent à un besoin de surfaces important qui aurait pu être moins consommateur d'espace.**

**La densité concernant les dents creuses est à retravailler ; le problème de la vacance est peu compréhensible.**

**Les calculs ne justifient pas clairement la consommation d'espace ; l'analyse d'impact sur l'activité agricole n'est pas réalisée.**

Pour toutes ces raisons, l'avis proposé à la commission est un avis défavorable.

#### **Remarques :**

M. Coppin précise que les choix d'urbanisation, qui ne sont pas dans le développement du hameau Pont à Vaches, donnent de l'« épaisseur », mais il s'agit là d'un avis d'urbanisme, indépendamment des objectifs de la CDCEA.

M. Amas confirme qu'effectivement de ce point de vue, le choix n'est pas mauvais.

M. Levecq signale l'exagération du dimensionnement du projet.

#### **Ont voté contre le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

***Avis défavorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis défavorable.**

#### **IV PROJET DE Carte communale de St Aubin**

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

#### **Le projet de Carte communale définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :**

Objectif démographique : + 2% d'ici à 2022, +8 habitants (387 habitants recensés en 2011).

La commune a donc besoin (au regard du desserrement des ménages, de l'évolution démographique, de la vacance) de construire 11 nouveaux logements.

Afin de répondre à son besoin en logements et de développer l'activité, la commune ouvre à l'urbanisation:

- neuf nouvelles parcelles au sein du tissu urbain (0,99 ha) pour les logements
- 3 parcelles pour l'activité (0,54 ha)

**Consommation d'espaces agricoles :**

**L'espace consommé sur l'espace agricole est de 1,5 hectares.**

#### **Avis proposé à la CDCEA :**

**La commune affirme son souhait de préserver l'activité agricole. Certains choix de parcelles auraient pu être plus judicieux de manière à éviter la consommation de prairies. On peut toutefois constater la compacité des choix d'urbanisation.**

**La commune considère qu'il n'y a pas atteinte aux exploitations dans la mesure où les périmètres autour des sièges d'exploitation sont respectés, mais le document ne présente aucune analyse sur la consommation foncière de prairies ; les délimitations choisies, dans la continuité du bâti existant englobent des prairies et parfois excluent des zones agricoles dans la continuité de l'espace bâti : une étude plus précise aurait pu mieux apprécier ce zonage et limiter au maximum la consommation d'espace agricole. La densité est un élément à travailler pour optimiser le projet.**

**Cependant, les choix d'extension, dans la continuité du bâti existant et tenant compte de l'existence de réseaux sont raisonnés et correspondent à une évolution démographique cohérente. Pour ces raisons, l'avis proposé est un avis favorable.**

#### **Remarques :**

M. Levecq remet en cause la cohérence du choix de la parcelle 100 pour créer une continuité de l'espace bâti.

M. Buriez ajoute que le risque d'une extension future de l'urbanisation ; de plus la densité n'est pas adaptée.

M. Levecq précise qu'un travail sur la densité permettrait éviterait la consommation de la parcelle 100.

#### **Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTÉ, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
  
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

**Abstention :**

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

***Avis favorable.***

**L'avis de la commission est un avis favorable. Cependant, il est souhaité par les membres de la CDCEA un travail autour d'une densification plus forte, épargnant ainsi davantage les surfaces agricoles.**

**V PROJET DE Carte communale de Clary**

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

**Le projet de Carte communale définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :**

Objectif : augmentation de 5 % de la population par rapport à 2007 (4% entre 1999 et 2007)

La commune a donc besoin, au regard du desserrement des ménages, de l'évolution démographique de construire 55 logements. Les dents creuses sont localisées . Cependant la définition « dent creuse » est quelque fois apparentée à de l'extension urbaine (ex : dents creuses en vis à vis de terrains construits, en limite communale).

Consommation globale du projet au niveau des dents creuses

Les choix d'urbanisation visent à assurer l'évolution démographique qui peut paraître légèrement sur-évaluée (6 % est un chiffre un peu trop élevé). Dans cette logique , les perspectives de besoins en logements sont en adéquation. Cependant, les choix de la commune manquent de clarté dans la présentation du document.

A priori, il manque 25 logements pour satisfaire le développement communal.

**Consommation de terres agricoles : aucun chiffre fourni par la commune ; le découpage étant particulièrement laborieux, une approximation donnerait environ 4,8 ha de terres agricoles consommées..**

Des zones non agricoles dans le tissu urbain , qui ne font pas partie de la trame verte et bleue, sont en NC alors que des parcelles de prairies utilisées par l'activité agricole et signalées par la trame verte et bleue sont consommées.

**Avis proposé :**

**Les choix d'urbanisation visent à assurer l'évolution démographique qui peut paraître légèrement sur-évaluée (5 % est un chiffre un peu trop élevé). Dans cette logique , les perspectives de besoins en logements sont en adéquation. Cependant, les choix de la commune manquent de clarté dans la présentation du document. Des zones non agricoles dans le tissu urbain , qui ne font pas partie de la trame verte et bleue sont en NC alors que des parcelles de prairies utilisées par l'activité agricole et signalées par la trame verte et bleue sont consommées.**

**Un coefficient de rétention de 50 % est pris pour les dents creuses, ce qui est excessif.**

**Au final, l'analyse présentée est lacunaire et manque de lisibilité. Il est difficile de statuer sur le projet au vu du manque de données et d'analyse.**

**Pour ces raisons, l'avis proposé est un avis défavorable.**

### Remarques :

M. Amas fait remarquer la présence de zones sensibles aux coulées de boue en lien avec la trame verte et bleue. : il pointe la nécessité de vigilance sur les prairies, au regard de l'enjeu « érosion » dans ce secteur.

M. Huet ajoute qu'il est difficile de trouver du sens à ce projet.

M. Anceau déclare qu'au-delà de 500 habitants, la carte communale n'est pas adaptée. Le PLU serait bien plus adapté pour limiter la consommation d'espace agricole.

M. Coppin soulève la question des « flots non construits » dans le cœur du bourg : seront-ils construits dans le futur ?

### Ont voté contre le projet :

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement ,  
2 voix
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

***Avis défavorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis défavorable.**

## VI PROJET DE Carte communale de Caullery

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

### Le projet de Carte communale définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :

Objectif démographique : + 5% d'ici à 2022, +21 habitants.

La commune a donc besoin (au regard du desserrement des ménages, de l'évolution démographique, de la vacance) de construire 18 nouveaux logements.

Afin de répondre à son besoin en logements , la commune utilise l'ensemble des dents creuses situées dans le tissu urbain (2,5 hectares). Ce chiffre s'explique par la densité souhaitée par la commune (12 logements/hectare, conformément au SCOT) et par la rétention foncière envisagée (30%)

Les calculs effectués pour estimer les besoins en logements sont corrects et se basent sur une évolution démographique conforme à celle prévue dans le SCOT.

L'espace consommé sur l'espace agricole est presque nul.

**Avis proposé :** Le projet ne concerne qu'une très petite surface agricole (colza) ; les choix de zone constructible sont compacts et cohérents.

**On peut souligner l'effort par la commune d'utiliser avant tout les dents creuses pour son projet d'urbanisation et de préserver l'espace agricole.**

**Ce projet correspond parfaitement aux souhaits en matière de préservation d'espace agricole.**

**Pour ces raisons, l'avis proposé est un avis favorable.**

### Remarques :

M. Huet décalre que le travail a été bien fait.

M. Anceau ajoute que le projet a été bien pensé.

M. Levecq souligne que c'est la 1ère fois qu'un projet avance clairement son objectif de préserver les espaces agricoles !

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

***Avis favorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

**VII Examen de permis de construire :**

***PC Prisches***

**Projet :**

Batiment sur paille pour bovins (795 m<sup>2</sup>)

**Avis SEA :**

Projet faisant l'objet d'une demande de PMBE 2012 en cours d'instruction

Construction à proximité immédiate des autres bâtiments existants

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

***Avis favorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

***PC Aibes***

**Caractéristiques exploitation :**

GAEC 5 associés

SAU : 396 ha

Elevage bovin ICPE : 540

**Projet : 1500 m<sup>2</sup>**

Construction d'un bloc traite (laiterie + salle de traite + aire d'attente) 763 m<sup>2</sup>  
+ silos

**Avis SEA :**

Projet faisant l'objet d'une demande de PMBE 2012 en cours d'instruction

Construction nécessaire à l'activité de cette exploitation

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

***Avis favorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

***PC Borre***

**Caractéristiques exploitation :**

SARL

SAU : 0 ha

élevage porcin ICPE

**Projet :**

Construction d'un bâtiment 1538 m<sup>2</sup> : extension de l'élevage avec mise aux normes bien-être des truies

**Avis SEA :**

Mise aux normes obligatoire pour fin 2012

Extension de cheptel porcin Avis favorable

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

***Avis favorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

***PC Honnecourt sur Escaut***

**Caractéristiques exploitation :**



EARL 2 associés, création en 2012  
Elevage bovin : 25 bovins lait et 20 génisses

**Projet :**

Construction de 2 silos de 256 m<sup>2</sup>, sur une surface totale de 552 m<sup>2</sup>, destinés au stockage de fourrages nécessaires à l'alimentation des bovins

**Avis SEA :**

Dossier faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la PMBE  
Création d'activités bovins

Avis favorable

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

***Avis favorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

***PC Honnecourt sur Escaut***

**EARL**

SAU : 146 ha,  
Elevage bovin RSD : 75 bovins allaitants

**Projet :**

2 Batiments accolés destinés à l'accueil des bovins(1 pour les jeunes bovins, l'autre pour les vaches allaitantes (1300 m<sup>2</sup>)

Tôles de couverture bleues, bardage bois, portes marron

**Avis SEA :**

Bâtiment à la place d'un stockage de paille actuel  
Construction nécessaire à la modernisation de l'élevage  
Dossier faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la PMBE  
Avis favorable

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

*Avis favorable à l'unanimité.*

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

**PC Rejet de Beaulieu**

**Caractéristiques exploitation :**

SAU : 66 ha

Elevage bovin

**Projet :**

Batiment de stockage paille (290 m<sup>2</sup>)

**Avis SEA :**

Construction à proximité des bâtiments, n'empiétant que très partiellement sur une prairie

Construction nécessaire au développement de l'exploitation

Avis favorable

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix

- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord

- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires

- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord

- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA

- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

- M. Michel ROGER, représentant FDSEA

- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

*Avis favorable à l'unanimité.*

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

**PC Fontaine au Pire**

**Caractéristiques exploitation :**

GAEC 4 associés

SAU : 209 ha

Elevage bovin ICPE

**Projet :**

Construction d'une nurserie (459 m<sup>2</sup>) et d'un bâtiment de stockage d'aliment de 285 m<sup>2</sup>.

**Avis SEA :**

Construction nécessaire à la modernisation de l'élevage.

Projet faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du PMBE en cours d'instruction.

Objectif : amélioration des conditions d'élevage et de travail, et augmentation de la surface pour l'animal.

Avis favorable

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix

- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord

- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires

***Avis favorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

***PC Mazinghien***

**Caractéristiques exploitation :**

GAEC 3 associés

SAU : 242 ha

Elevage bovin

**Projet :**

Construction de stabulettes logettes (1978 m<sup>2</sup>), d'un bâtiment d'aire d'attente en extension d'un bâtiment existant (300 m<sup>2</sup>), et construction de 2 nouveaux silos (démolition de silos existants) (480 m<sup>2</sup>) : **total : 2758 m<sup>2</sup>**

**Avis SEA :**

Construction nécessaire à la modernisation de l'élevage laitier.

Projet faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du PMBE en cours d'instruction

Faible emprise de la construction en zone agricole

Avis favorable

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix

- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord

- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires

- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord

- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA

- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

- M. Michel ROGER, représentant FDSEA

- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

***Avis favorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

***PC Villers-Plouich***

**Caractéristiques exploitation :**

SAU : 54 ha

Elevage bovin ICPE

**Projet :**

Bâtiment pour vaches allaitantes (417 m<sup>2</sup>) et silos de maïs (703 m<sup>2</sup>)

**Avis SEA :**

Construction nécessaire à la modernisation de l'élevage laitier.

Projet faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du PMBE en cours d'instruction

Avis favorable

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

**Ont voté pour le projet :**

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement , 2 voix

- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, président de la CDCEA
- M. Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Michel ROGER, représentant FDSEA
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

***Avis favorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis favorable.**

Prochaine réunion :

**Jeudi 12 juillet 2012, 14h, salle Escaut (salle 35, 3ème étage).**

L'ordre du jour de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles du 7 juin 2012 étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président de la Commission Départementale  
de Consommation des Espaces Agricoles

